



# Communiqué de la 64<sup>e</sup> session du Conseil de la fonction militaire Terre



La 64<sup>e</sup> session nationale du CFMT s'est tenue à RUNGIS du 30 mai au 4 juin 2021.

## Communication de l'avis du Conseil

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur des militaires de l'armée de Terre morts pour la France depuis la dernière session, le Conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

L'enjeu de la **fidélisation** concerne toutes les catégories. Il semble essentiel de préserver un niveau de qualité du recrutement et d'orientation initiale satisfaisant. Les **progrès possibles** reposent sur le souci permanent du style de commandement, de la considération au quotidien, des conditions de vie de qualité et d'une bonne diffusion de l'information. Un dialogue RH efficace doit permettre la modularité des contrats, la possibilité d'un changement de spécialité, la redynamisation de la carrière par un parcours individualisé, singulièrement pour la catégorie des militaires du rang. Enfin, **le succès de la prime de lien au service (PLS) se confirme** : elle doit impérativement perdurer au-delà de la LPM actuelle.

La **CONDIPERS du personnel servant hors domaine fonctionnel terre (DFT)** recouvre des situations hétérogènes. Mais ces Terriens ont en commun un besoin fort de considération qui peut être provoqué par un **relatif isolement** et une forme de « dé-culturation ». Leur chaîne hiérarchique méconnaît souvent les spécificités de l'armée de Terre. Le Conseil a donc émis **plusieurs recommandations** : l'organisation d'une « journée du Terrien » ; la désignation d'un « référent », qui peut être conseiller pour la gestion RH des Terriens ; la création d'un « pack minimum » à effectuer annuellement dans le domaine de la PREPAOPS ; le rattachement des Terriens isolés au BEH ou à la cellule interarmées d'aide aux familles (CIAF) de proximité. S'agissant du cas spécifique du personnel en poste permanent à l'étranger (PPE), la mise en œuvre du Plan famille est perfectible et doit décliner des efforts marqués dans les domaines du logement, du soutien santé et de l'éducation.

Le Conseil estime que **les primes étudiées dans le volet finalité de la NPRM**, qui entreront en vigueur en 2022, **représentent une amélioration de l'existant pour une grande majorité des militaires de l'armée de Terre**. L'**Indemnité pour Sujétions d'Absence Opérationnelle (ISAO)** marque un effort apprécié sur l'indemnisation de la PREPA OPS et des MISSINT. Le Conseil souligne également la meilleure indemnisation de la mission HARPIE. Pour autant, la baisse conséquente constatée pour certains territoires outre-mer pourrait être davantage atténuée. La **Prime de Commandement et de Responsabilité Militaire (PCRM)** permettra une nette valorisation des postes à responsabilités en meilleure adéquation avec le poste tenu. Elle pourrait permettre de prendre en compte la fonction de présidents de catégories. Plus globalement, l'appréciation du Conseil sur la NPRM se heurte à l'absence d'outils de simulation globale.

Les effets de cette réforme sont à appréhender sur tout le spectre de la condition militaire : impacts sur les politiques RH de demain, impacts sur les bonifications et les retraites, impacts sur les barèmes des quotients familiaux pour bénéficier des aides sociales. Dans les prochains mois, le Conseil sera attentif aux effets de l'indemnité de garnison (IGAR) et sa fiscalisation.

**Parmi les principaux motifs de satisfaction de l'armée de Terre**, le Conseil relève les premiers effets très positifs du programme SCORPION, à travers **l'arrivée des premiers matériels et équipements** adaptés aux missions opérationnelles et au combat de haute intensité. Face aux conséquences de la crise C19, conformément aux demandes répétées de la concertation, la spécificité militaire a enfin été prise en compte dans le cadre des professions indispensables et prioritaires pour l'accès aux structures scolaires. S'agissant des **blessés**, plusieurs mesures concrètes et très positives sont à relever, comme les maisons ATHOS ; pour autant, nos blessés souffrant de SPT doivent pouvoir bénéficier d'un effort de suivi particulier. **Les problèmes de logement et d'hébergement demeurent les premières préoccupations de l'armée de Terre** alors que les effets du « plan hébergement » se font attendre. Le Conseil est attentif à la refonte de l'instruction ministérielle 1134 sur l'attribution et l'occupation des logements du MINARM. Enfin, le Conseil regrette le retard pris dans l'étude du **dossier « campagne double Mali »**, emblématique de la politique de reconnaissance du métier militaire.

## Synthèse, conclusion et réponses du CEMAT

Le CEMAT s'est reconnu dans les motifs de satisfaction et de préoccupation identifiés lors des journées zone terre (JZT) et confirmés par l'avis du Conseil. **L'armée de Terre sort confortée de la crise C19** : elle a accompli toutes ses missions, grâce à une chaîne de commandement robuste, un entraînement poussé, la cohésion de ses unités, le sens de la discipline et de l'engagement de ses soldats et la prise en compte des familles. Il demeure essentiel d'appuyer les Français pour faire face aux difficultés du quotidien, tout en étant prêt et entraîné à faire face à la dangerosité du monde.

Le CEMAT partage l'avis du Conseil sur la fidélisation, centrale pour que l'armée de Terre conserve sa maturité opérationnelle. S'agissant des Terriens hors domaine fonctionnel Terre, le CEMAT a confirmé être attentif à leur CONDIPERS, en lien direct avec leurs employeurs des armées, direction et services ; plusieurs propositions du Conseil méritent d'être étudiées. Le suivi du chantier NPRM par la concertation est efficace et primordial ; les prochaines primes devront être étudiées avec la même rigueur. Les mesures de transition et la communication sur la NPRM seront déterminantes pour son acceptabilité.

Le CEMAT s'est félicité du succès des opérations de renouvellement du CFMT, qui ont confirmé sa représentativité et sa légitimité. **La concertation joue un rôle central**, car elle touche à l'homme : elle est donc au cœur de l'efficacité opérationnelle de l'armée de Terre. Le soldat doit se savoir écouté, et le travail des concertants doit être le reflet de l'attention du commandement.

Le secrétaire de session  
Capitaine Philippe ZAMBERNARDI

Le chef d'état-major de l'armée de Terre  
Général d'armée Thierry BURKHARD